



Adresse desservie Chemin de la Chapelle
31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

Ref Site n° 12345X

Facture n° 0026123456789 X

SPL EBCS
Eaux Barousse Comminges Save
BP 20104 31803 ST GAUDENS Cedex

Société Publique Locale de 2 810 000€
Siège social : Villeneuve de Rivière - RC : Toulouse 528 903 214
N° de TVA intracommunautaire : FR 47 528903214
TVA acquittée sur les débits

Service abonnés :

Lundi mardi jeudi vendredi : 9h -12h / 13h30 - 17h
Mercredi : 9h - 12h
Tel : 05 61 94 81 81 / 05 62 00 80 60

Site de Villeneuve de Rivière :

Services Accueil – Recouvrement - Techniques
Du lundi au vendredi : 8h – 12h / 13h30 – 17h30
Tel : 05 61 94 81 81 / 05 62 00 80 60

LEDESMAN Léon
Chemin de la Chapelle

31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

Facture du 02/03/2026

Abonnement et Estimation de Consommation 2026

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

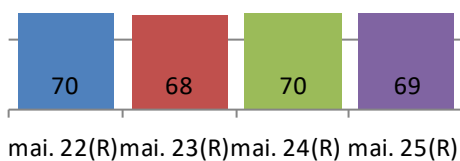
Site Internet : www.eau-barousse.com
Courriel : sebcs@eaux-bcs.fr

N° Urgences techniques / Astreintes :
En dehors des horaires d'ouverture et sur week-ends et jours fériés
- eau potable : 06 89 84 25 30
- assainissement : 06 30 91 74 98

Eau potable	168,63 €
Autres redevances (Organismes Publics)	39,40 €
Total Facture	208,83 €
Solde antérieur	0,00 €

Net à payer :	208,03 €
----------------------	-----------------

Evolution de votre consommation (m3)



Facture à régler avant le : **22/03/2026**
Règlement à adresser à :
SPL EBCS - BP 20104 - 31803 St-Gaudens Cedex

Consommation : 69 m3 à 2,01 € le m3
soit 0,00201 € le litre (TTC – hors abonnement)
Montant de L'abonnement : 69,63 € TTC

SPL EBCS - BP 20104 - 31803 St-Gaudens Cedex

Facturation : Abonnement et Estimation de Consommation 2026

Références : Site 12345X

Facture 0026123456789 du 02/03/2026

Net à payer : 208,03 €

Pour le : 22/03/2026

LEDESMAN Léon
Chemin de la Chapelle
31800 VILLENEUVE DE RIVIERE

Coupon à joindre impérativement à votre règlement sans le plier ni l'agrafer
Ne rien inscrire sur le coupon

Compteur	Ancien relevé	Index	Nouveau relevé	Index	Consommation
xxxxxxxxx	04/05/2025	448 (R)	Estimé	517 (E)	69
Total consommé :					69 m3

R = relevée, E = estimée, D = dépose compteur, P = pose compteur, A=Début d'abonnement, F=Fin d'abonnement

Détail de votre Facture

ABONNE : LEDESMAN Léon SITE : 12345X FACTURE : N° 0025123456789 X du 02 mars 2026	Nombre de mois	Volumes en m3	Prix H.T. unitaire	Montant H.T	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
DISTRIBUTION DE L'EAU – TVA à 5.5%						168,63
Abonnement Eau Sebcs Gers du 01/01/26 au 31/12/26	12		2,7540	33,05	1,82	34,87
Abonnement Eau SPL EBCS du 01/01/26 au 31/12/26	12		2,7460	32,95	1,81	34,76
Consommation Eau SPL EBCS (Tr1)		69	0,6570	45,33	2,49	47,82
Consommation Eau Sebcs G (Tr 1)		69	0,7030	48,51	2,67	51,18
ORGANISMES PUBLICS – TVA à 5.5%						39,40
Consommation eau potable (agence de l'eau)		69	0,3200	22,08	1,21	23,29
Gestion des étiages – SMEAG		69	0,0022	0,15	0,01	0,16
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)		69	0,1180	8,14	0,45	8,59
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		69	0,1010	6,97	0,38	7,35
Montants totaux :				197,18 €	10,85 €	208,03 €

Le taux de tva est à 5.5% pour l'eau et à 10% pour l'assainissement.
L'abonnement est calculé par mois et la consommation mesurée en mètre cube (1m3 = 1000 litres)
Le règlement de service est consultable sur notre site : www.eau-barousse.com.

DISTRIBUTION DE L'EAU

Les prix de l'abonnement et de la consommation sont répartis entre le gestionnaire du réseau SPL Eaux Barousse Comminges Save (SPL EBCS) et la collectivité propriétaire du réseau, le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS).

ORGANISMES PUBLICS

Les redevances "Consommation eau potable", "Performance des réseaux d'eau potable" et "Prélèvement sur la ressource en eau" sont reversées intégralement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) pour financer les projets contribuant à l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.
La redevance "gestion des étiages" est reversée intégralement aux Syndicat Mixte d'Etudes et Aménagement de la Garonne (SMEAG) afin de préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques et limiter les risques de sécheresse.

BILAN DE LA QUALITE DE L'EAU

Accessible sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé <https://www.occitanie.ars.sante.fr>.
Rubriques : Santé et Prévention – Santé et Environnement – Eaux - Eaux de consommation.

INDEMNITE FORFAITAIRE

En application du décret du 2 octobre 2012, tout PROFESSIONNEL en situation de retard de paiement sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

LES MODES DE PAIEMENT

Virement sur le compte de la Banque Postale
IBAN : FR82 2004 1010 1610 9683 9H03 747 BIC : PSSTFRPPTOU

Chèque à l'ordre de : SPL EBCS

Paiement en espèces ou par carte bancaire dans nos bureaux : Chemin de la Chapelle à Villeneuve de Rivière
ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Prélèvement automatique ou mensualisation : merci de prendre contact avec nos services